

La CAF participe au financement de cet accueil

REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Un dossier d'inscription complet doit être remis avant le premier jour de l'accueil à la mairie de Carnac. La fiche d'inscription est à renouveler une fois par an. Toute modification, concernant les informations données lors de l'inscription, doit être signalée.

Pour un souci d'organisation, l'équipe d'animation vous demande de respecter les horaires d'arrivée et de départ de vos enfants.

Les horaires d'accueil sont :

- arrivée soit à 12h15, soit entre 13h30 et 13h45.
- départ entre 16h45 et 18h45.

Le transfert des élèves des écoles vers l'accueil de loisirs est prévu par chaque commune (inscription auprès de votre commune).

L'arrivée ou le départ de tout enfant en dehors de ces horaires devra faire l'objet de l'accord préalable de la direction. Dans ce cas les parents devront nous délivrer une autorisation écrite.

Pour toute annulation notifiée au moins 24h à l'avance, 1,00 € par demi-journée annulée vous sera facturée. Au delà de ce délai, toute absence à une demi-journée réservée sera due sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical. En cas d'absence, de retard ou d'urgence vous pouvez contacter l'équipe d'animation au 06.37.27.44.94.

En cas de prélèvement automatique les chèques vacances ne sont pas acceptés comme moyen de paiement. Pas de paiement à l'inscription. Une facture vous sera transmise par courrier mensuellement.

En cas d'accident grave, l'équipe d'animation a pour consigne de prévenir immédiatement les pompiers et d'avertir les parents ou les personnes notifiées sur la fiche d'inscription. En cas d'accident bénin ou maladie, les parents ou les personnes indiquées sont consultées pour prendre les décisions utiles au bien être de l'enfant.

Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités de loisirs et marqués au nom de l'enfant (aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires).

Les familles sont priées de veiller à ce que les enfants n'apportent ni objet de valeur, ni jouet personnel, ni objet dangereux. La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objet personnel.

Mercredis DE SEPTEMBRE A OCTOBRE 2015

KYD KREIZ'Y DOLMEN

Accueil de loisirs de Carnac, Plouharnel, La Trinité-Sur-mer

MERCREDI
Ecole des Korrigans

De 12h15 à 18h45

Accueil des 3-10 ans



RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS

POLE EDUCATION JEUNESSE

A la Mairie de CARNAC

Tél : 02.97.52.08.97

email : k.leglaunec@carnac.fr

FEUILLET DE PRESENCE MERCREDI

Nom et Prénom de l'enfant :

Age de votre enfant :

Ecole fréquentée :Classe :

Nom des parents :

N° tél d'urgence :

Veillez cocher les temps de présence :

Dat es	APRES MIDI AVEC REPAS	APRES-MIDI SANS REPAS	Réservé MAIRIE
MERCREDI 2 SEPTEMBRE			
MERCREDI 09 SEPTEMBRE			
MERCREDI 16 SEPTEMBRE			
MERCREDI 23 SEPTEMBRE			
MERCREDI 30 SEPTEMBRE			
MERCREDI 7 OCTOBRE			
MERCREDI 14 OCTOBRE			

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de L'ALSH .

A Carnac, le

« lu et approuvé »

Signature :

LES DOCUMENTS A FOURNIR

- * La fiche d'inscription 2015-2016
- * Le feuillet de présence ci-joint
- * Le carnet de santé (photocopie des vaccins)
- * Le quotient familial
- * En cas de séparation ou de divorce, le jugement du tribunal signalant le parent ayant l'autorité parentale.

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

L'accueil des enfants a lieu dans les locaux de l'accueil périscolaire au sein de l'école des Korrigans à Carnac.

Inscription après-midi avec ou sans repas.

Les horaires d'accueil sont :

- arrivée soit à **12h15**, soit entre **13h30 et 13h45**.
- départ entre **16h45 et 18h45**.

Le transfert des élèves des écoles vers l'accueil de loisirs est prévu par chaque commune (inscription auprès de votre commune).

TARIFS 2015

Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants scolarisés en primaire et pour les parents résidant et/ou travaillant à Carnac, Plouharnel ou La Trinité-Sur-Mer.

Quotients familiaux 2015	Mercredi après-midi sans repas	Mercredi après-midi avec repas
Inférieur à 959 €	5.00 €	7.25 €
De 960€ à 1199 €	6.25 €	8.50 €
De 1200 à 1439 €	6.75 €	9.00 €
Supérieur à 1440 €	7.75 €	10.00 €
Tarif unique extérieur	9.50 €	12.50 €

Depuis janvier 2015, application de nouvelles majorations :

- ⇒ 1.50 € par quart d'heure de retard
- ⇒ 1.00 € par demi-journée pour les annulations notifiées 24h à l'avance (sauf sur justificatif médical),

Facturation du tarif prévu pour les annulations notifiées moins de 24h à l'avance ainsi que pour tout enfant absent (sauf sur justificatif médical)

Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué. Aucune

modification de tarif ne sera effectuée après facturation. Réduction de 10% pour le second enfant et moins 20% à partir du troisième enfant (ordre de naissance).

LE REGLEMENT DES FACTURES

La facturation est mensuelle. Le règlement est à effectuer au Trésor Public (rue du Tumulus à Carnac). Possibilité de prélèvement automatique, compléter l'imprimé auprès de la Mairie de Carnac.